

BILAN
2022

PERSPECTIVES

2023



TRAVAIL
D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL

TIG

Édité en juin 2023

En partenariat avec :



*Le Tribunal Judiciaire de Strasbourg et le Parquet de Strasbourg
Agence nationale du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP)
Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Bas-Rhin
La Protection Judiciaire de la Jeunesse Alsace
La Préfecture du Bas-Rhin*

EDITO



Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole



Jeanne BARSEGHIAN

Maire de Strasbourg

2022 fut l'année de la consolidation post-crise sanitaire, de notre dispositif d'accueil de personnes sous-main de justice condamnées à un Travail d'Intérêt Général ou un Travail Non Rémunéré. L'effort collectif, avec l'appui de la Direction Générale dans la sensibilisation des Directeurs de nos deux collectivités à cette autre façon de « faire société », a permis de stabiliser une cinquantaine de places d'accueil, en cohérence avec les besoins de service du Ministère de la Justice, comme des nôtres.

Nous réitérons en 2023 l'appel à mobilisation des services et agissons collectivement avec nos partenaires pour donner davantage de sens à la peine. Il s'agira d'aller davantage vers des missions pédagogiques pour les mineurs et des missions professionnalisantes plus diversifiées pour les majeurs mais aussi d'accompagner le développement de ces mesures auprès de partenaires volontaires et en capacité de proposer une offre complémentaire sur notre territoire.

A l'aune des 40 ans de la mesure TIG en juin prochain, l'occasion se présente de mettre en lumière les engagements remarquables de nos deux collectivités, auprès du Ministère de la Justice et de réinvestir certains axes de travail communs, notamment autour de notre récente expérimentation du « parcours d'insertion

post TIG » qui vise à favoriser l'insertion professionnelle, comme levier de réinsertion et de prévention de la récidive.

Nous reconnaissons la place d'agent tuteur, comme un acteur de première ligne du lien humain, social et professionnel entre le tuteur et la société et qui peut, à ce titre, avoir une incidence positive dans un parcours. C'est pourquoi le dispositif repose prioritairement sur un principe de professionnalisation prenant en compte, l'expérience et les appétences des individus.

Nous renouvelons toute notre confiance et nos sincères remerciements, à ces agents qui font un pas de côté dans leur quotidien, pour donner une autre coloration au pouvoir d'agir de nos collectivités pour l'intérêt général.

Enfin, axe fort de notre stratégie territoriale relevant du Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg, le développement du TIG/TNR par notre collectivité a été présenté par l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) comme « un exemple qui marche » et nous sommes fiers que la Ville et l'Eurométropole constituent des modèles pour le travail d'intérêt général au niveau national.

Sommaire

1. LES RÉALISATIONS DE LA VILLE ET DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG EN 2022

- 3^{ème} année d'exécution de la prime au tutorat TIG
- Développement de places et missions de TIG/TNR
- Formation au tutorat TIG en partenariat avec l'Agence Nationale du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP)
- Invitation de deux tuteurs à l'occasion de la formation des agents de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)
- Expérimentation d'un « parcours post-TIG » et de l'attestation de découverte professionnelle

■ PAGES 11 À 16

2. CHIFFRES CLÉS

- Les 6 dernières années (2017-2022)
- Les données de l'exercice 2022

■ PAGES 17 À 26

3. TÉMOIGNAGES ET RÉALISATIONS TUTEURS/TIGISTES

■ PAGES 27 À 28

4. LES ACTUALITÉS

- Les services du Ministère de la Justice

■ PAGES 29 À 31

5. LES PERSPECTIVES 2023

- Renouvellement de la convention de partenariat associant le Tribunal Judiciaire, Parquet, Agence nationale du TIG, DSPIP, DPJJ
- Les 40 ans de la mesure de TIG
- Diversification des missions professionnalisantes pour les majeurs et création de missions pédagogiques et citoyennes pour les mineurs

■ PAGES 33 À 35

1

LES RÉALISATIONS DE LA VILLE ET DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG EN 2022

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg déclinent un dispositif d'accueil de personnes sous-main de justice, condamnées à réaliser une mesure de Travail d'Intérêt Général (TIG) et Travail Non Rémunéré (TNR) autour d'une procédure formalisée :

- ▶ un guichet unique assuré par le service Prévention urbaine (0.5 ETP dédié),
- ▶ une mise en relation individualisée avec un tuteur volontaire,
- ▶ des missions diversifiées et adaptées au cadre de ces deux mesures pénales et au besoin de service,
- ▶ un accompagnement et une valorisation des tuteurs engagés, par la formation et le versement depuis 2020, d'une prime au tutorat intégré au RIFSEEP des agents.

3^{ème} année d'exécution de la prime au tutorat TIG

La délibération du 27 septembre 2019 modifiée par les délibérations du 25 octobre 2019 et du 18 décembre 2020 actant des modalités de versement du RIFSEEP, prévoient l'attribution d'une indemnité ponctuelle de fonction aux agents assurant un tutorat de proximité aux personnes en TIG/TNR.

Ce sont ainsi 30 tuteurs volontaires qui ont perçu au mois de février 2023, la prime TIG à hauteur de **46.86€** brut par mois couvert par l'accueil de TIG, sur l'année civile écoulée.

La prime versée aux agents impliqués, représente un montant total de **5 810€** pour 10 105h de TIG réalisées (terminée et en cours) et 135 mesures exécutées.

Développement de places et missions de TIG/TNR

En 2022, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont proposé **51** places d'accueil, (ré)ouvertes progressivement, soit **6** missions proposées sur **35** sites, grâce à l'engagement de **30** tuteurs tout au long de l'année, comme suit :

- ▶ **45** places à la Direction de l'Enfance, de l'Éducation et du Patrimoine : Mission « Aide aux responsables techniques de site » et « Aide aux équipes de nettoyage » - **+ 5 places**;
- ▶ **3** places en cimetières : Mission « Aide aux agents des cimetières » - **+ 3 places** ;
- ▶ **1** place en espaces verts urbains : Mission « Aide aux jardiniers » - **+ 1 place** ;
- ▶ **2** places au Parc de véhicules et Ateliers : Mission « Aide aux conducteurs manutentionnaires » et « Aide à l'agent d'entretien polyvalent du site » - **+ 2 places**.

Soit, **11 places supplémentaires** depuis la fin de l'exercice 2021, deux services qui ont repris, un nouveau service associé, **2** nouvelles missions et **7** nouveaux tuteurs.

Formation au tutorat TIG en partenariat avec l'Agence Nationale du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP)

Une dizaine de tuteurs ont bénéficié en octobre 2022, d'une formation de deux jours, proposée en interne, pour les accompagner dans leur parcours de tuteur tout public (TIG, stagiaire, apprentissage, immersion, insertion ...), dans le cadre du marché renouvelé entre le service Emploi et développement de compétences et le prestataire Excellens Formation.

Les tuteurs TIG ont été demandeurs d'une formation plus spécifique sur les mesures pénales de TIG/TNR. Le cadre du nouveau marché entre le prestataire et le service Emploi et compétences et les moyens logistiques et financiers de ce dernier, a rendu possible l'organisation d'une formation mixte sur une journée dédiée le 1^{er} février 2023, au Centre Culturel St Thomas à Strasbourg.

Madame Nadia ZOURGUI, Adjointe à la Maire en charge de la tranquillité publique, a tenu à être présente à l'ouverture de cette journée de formation, pour remercier et féliciter les agents pour leur engagement, souligner les fructueuses relations de partenariat avec les services de justice et rappeler qu'au travers de ce dispositif, nos collectivités incarnent pleinement leur rôle d'acteurs du lien social de proximité sur le territoire.



Un module a été proposé par Madame Mélissa MARONO, Référente territoriale du TIG de l'Agence nationale du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) du Ministère de la Justice, accompagnée d'une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, et un second a été animé par Monsieur Laurent

LAFORËT, formateur à Excellens Formation, autour du partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les anciens et nouveaux tuteurs.

Les tuteurs TIG ont fait savoir leur intérêt lors de la formation du 1er février 2023, pour mieux comprendre l'organisation des services de justice partenaires. Une visite du Tribunal Judiciaire pourrait leur être proposé au cours du second semestre, avec participation à une audience publique.
25 tuteurs ont ainsi bénéficié de cette formation. Elle sera reconduite en fin d'année pour les nouveaux volontaires et ceux qui n'ont pas pu en bénéficier.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance de la Préfecture du Bas-Rhin, a par ailleurs été sollicité en co-financement de cette journée de formation.

Crédit photo : Nadia ALIOUA



➤ Invitation de deux tuteurs à l'occasion de la formation des agents de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)

Deux tuteurs agents de l'Eurométropole de Strasbourg, ont été invités en novembre 2022, par la Référente territoriale du TIG de l'ATIGIP, à l'occasion de la formation des tuteurs TIG de la CTS.

Forts d'une expérience d'une dizaine d'années, Monsieur Youssef ELKHIAMI, Responsable Technique de Site à l'école Jacqueline à Hautepierre et Monsieur Muhammed CEYLAN, Responsable Technique de Site à l'école Gliesberg à la Montagne verte, se sont portés volontaires. Ils ont ainsi partagé avec conviction, transparence et sincérité, leur vision du dispositif, appréhension quotidienne du public, accompagné leur prise de parole de quelques conseils pour une prise en main réussie.

Une intervention qui fut collectivement appréciée et remerciée, et qui pourrait être amenée à se renouveler.

Monsieur CEYLAN,
Monsieur ELKHIAMI
devant le dépôt CTS

Crédit photo
Cynthia THEVENOT



› Expérimentation d'un « parcours post-TIG » et de l'attestation de découverte professionnelle

En novembre 2022 a démarré l'expérimentation d'un « parcours post TIG » grâce à l'appui du service Emploi et développement de compétences de nos collectivités et en lien vers les services de justice.

- Une attestation de découverte professionnelle est remise par le tuteur aux tigestes en fin de mesure. Il s'agit d'un support de dialogue et de bilan du TIG en fin de mesure mais est aussi un outil facilitant la suite du parcours du tigeste, par la valorisation de savoirs-être et de savoirs-faire. Pour les mineurs, ce document peut être le premier délivré par une institution.

- Parallèlement, il est désormais possible d'ouvrir aux éléments recommandés par les tuteurs, une suite professionnelle au sein de nos collectivités sur des dispositifs d'insertion dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le motif de la condamnation et la mission proposée : stages, apprentissages, contrats d'insertion sur des métiers en tension. Un temps d'échange sera proposé sur orientation du tuteur, pour comprendre le projet professionnel, identifier les aptitudes et orienter au mieux à l'interne.

A ce stade, nous comptons **3** recommandations dont : **1** entretien réalisé, **1** candidature sur un poste qui a abouti à un premier recrutement :

- ▶ Une première personne a été reçue, dans l'attente de la publication d'un contrat d'insertion, au service des espaces verts ;
- ▶ Une personne a été recommandée, mais n'a pas souhaité se présenter à l'entretien ;
- ▶ Une personne a directement candidaté sur un poste à la fin de sa mesure, appuyée par le service Emploi et compétences et a signé un contrat de six mois en avril 2023.

L'expérimentation ouvre d'ores et déjà des perspectives et réussites.

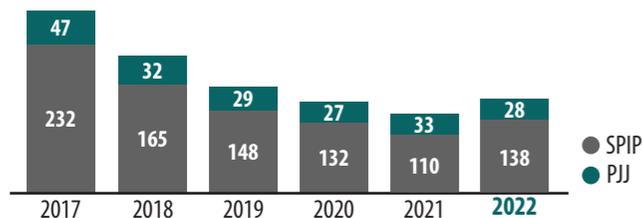
2

CHIFFRES CLÉS

› Les 6 dernières années (2017-2022)

- › **1 121** mesures instruites depuis 2017 représentant **103 903 h** de TIG
- › **915** personnes majeures (SPIP)
- › **198** mineurs (PJJ)

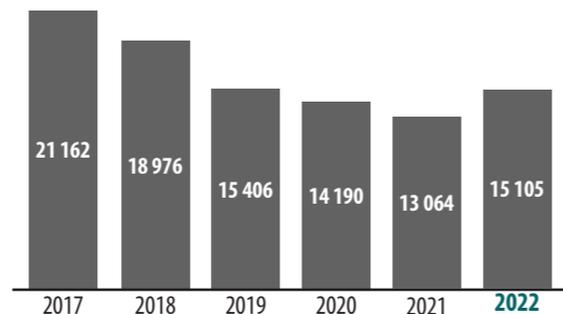
Répartition des orientations SPIP - PJJ par an



› - **36%** des orientations avant la crise sanitaire, entre 2017 et 2019 en raison possiblement de la baisse constatée au niveau national du prononcé de la mesure par les magistrats et du développement de nouvelles structures d'accueil sur le territoire.

› - **19%** entre 2019 et 2021, en raison de la crise sanitaire.

Nombre d'heures de TIG sollicitées par an



En 2022, les chiffres se stabilisent au niveau de 2019

› **161** mesures orientées en moyenne par an, depuis 2019

› **14 441h** sollicitées en moyenne par an, depuis 2019

Taux d'exécution des mesures en %

Années	SPIP	PJJ
2017	76 %	49 %
2018	63 %	54 %
2019	74 %	60 %
2020	69 %	60 %
2021	73 %	83 %
2022	81 %	82 %

* Le taux d'exécution des mesures orientées par la PJJ s'est nettement amélioré depuis 2017 (+34 pts de pourcentage), fruit d'un travail engagé entre la PJJ et la collectivité pour améliorer la préparation des mineurs à l'exécution de la peine TIG et à l'accueil réservé sur site.

Le contexte de préparation de la mise en œuvre du nouveau Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) le 30 septembre 2021 a nettement accéléré cette dynamique d'amélioration du taux d'exécution en 2021, dans l'objectif de ne pas avoir un stock trop important de mesures en attente d'exécution au moment du passage au CJPM. Les avancées apportées par le CJPM devraient permettre d'inscrire cette amélioration dans la durée.

› Les données de l'exercice 2022

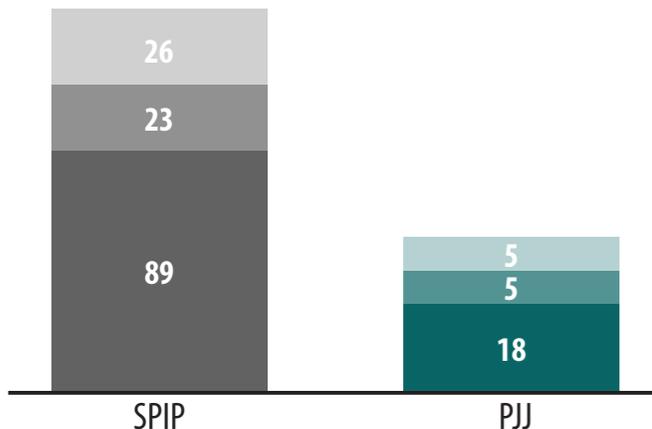
Les données génériques

Les chiffres sur l'année 2022 sont assez similaires à ceux de 2019.

166 mesures TIG/TNR orientées, pour **160** personnes, soit **15 105h** à réaliser

- › **5** mesures TNR orientées
- › **13** mesures TIG/TNR orientées en moyenne par mois, sur l'année
- › **83%** des personnes sont orientées par le SPIP

Taux d'exécution des mesures en %

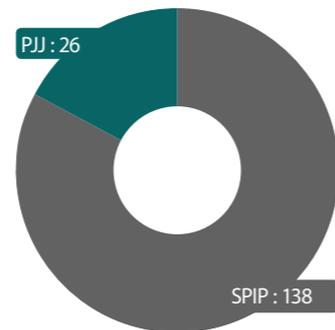


81% des mesures orientées, ont été exécutées

79% des mesures qui ont démarrées, ont été exécutées en totalité

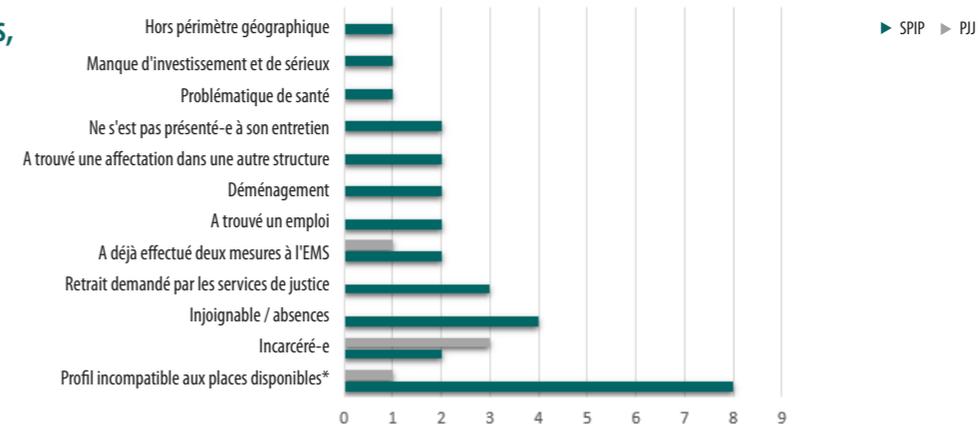
** Ces données soulignent le travail mené autour de l'accueil et du suivi des mesures dans la durée, qui est renforcé au sein de nos collectivités grâce au guichet unique, au rôle central du référent et à la plus-value de l'entretien préalable.*

Nombre de mesures sollicitées



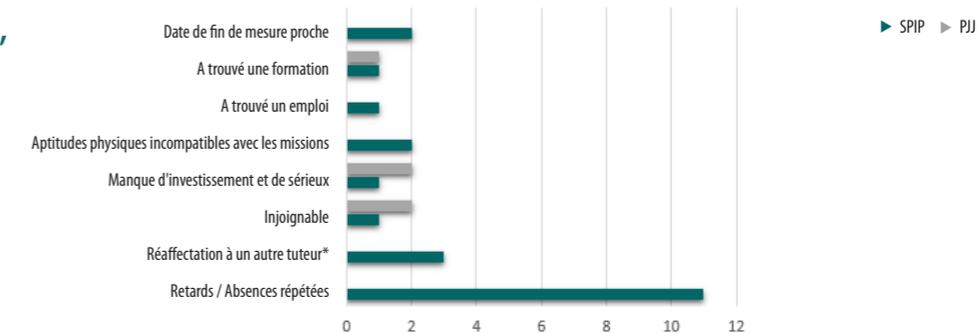
Motifs des mesures non démarrées

31 mesures non démarrées, soit **19%** des mesures



Motifs des mesures non terminées par service

28 mesures non terminées, soit **17%** des mesures



**Motifs : disponibilités, géographie ou autres contraintes.*

15 105h sollicitées, 10 224h réalisées, soit 67%

	Mesures SPIP	Mesures PJJ
Nombre d'heures sollicitées	13 252h	1 853h
Nombre d'heures réalisées	9 024h	1 200h

90h sollicitées en moyenne par mesure

	Mesures SPIP	Mesures PJJ
Nbr d'heures min. sollicitées	20h	25h
Nbr d'heures max. sollicitées	210h	140h
Nombre d'heures sollicitées en moyenne	96h	66h
Nombre d'heures effectuées en moyenne	80h	52h

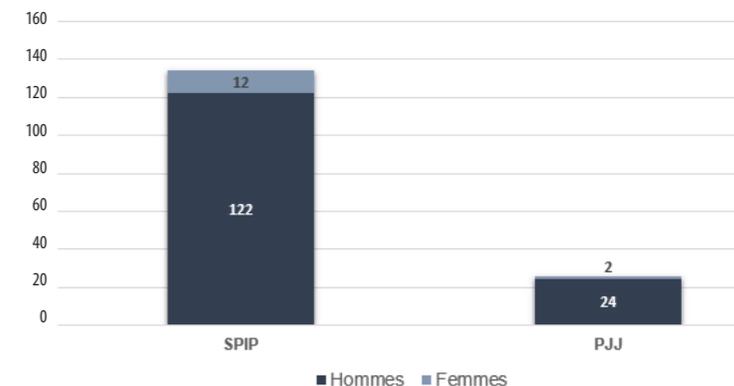
Focus sur les profils

Nombre d'orientations par genre et par section

160 personnes orientées, 130 personnes accueillies

14 femmes orientées pour 146 hommes, soit 8% (12% en 2021)

- > Taux d'exécution chez les hommes : **79%**
- > Taux d'exécution chez les femmes : **100%**

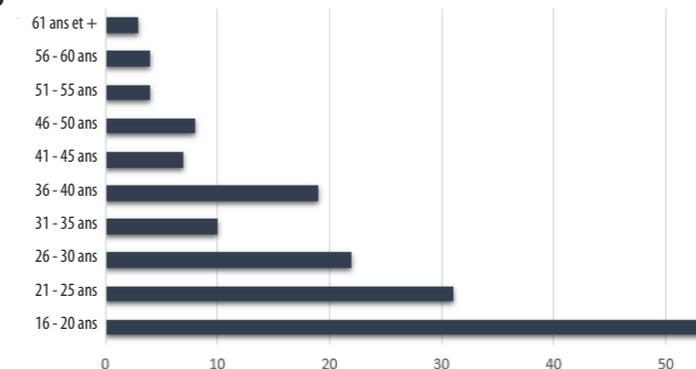


12 personnes étaient hébergées par une structure caritative, sociale ou étaient sans domicile fixe.

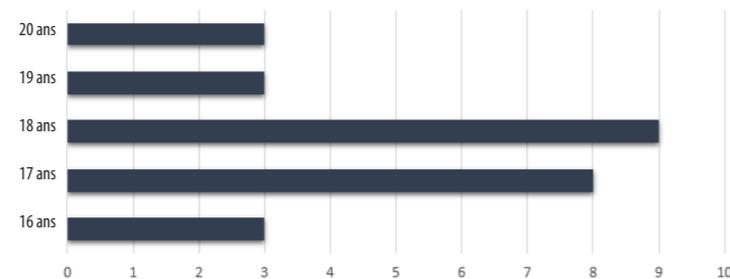
Tranches d'âge des personnes orientées SPIP et PJJ

28 ans est l'âge moyen des personnes orientées

- > 30 ans en moyenne, par le SPIP
- > 17 ans en moyenne, par la PJJ

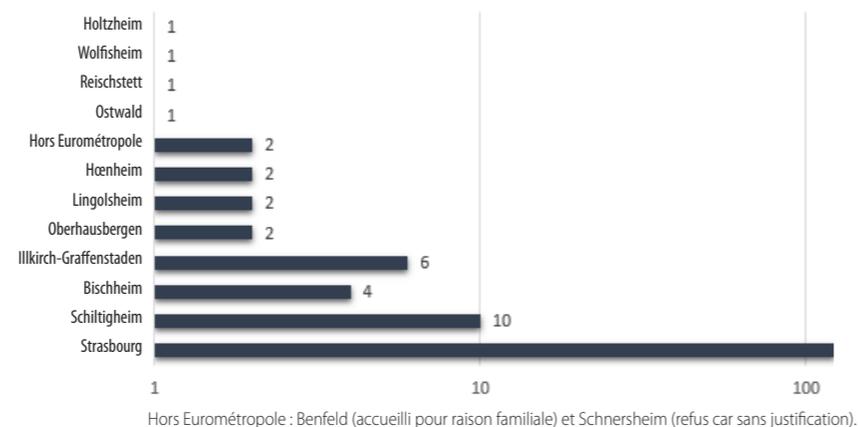


Âge des personnes orientées PJJ



Répartition par commune de résidence

78% des personnes orientées, habitent à Strasbourg

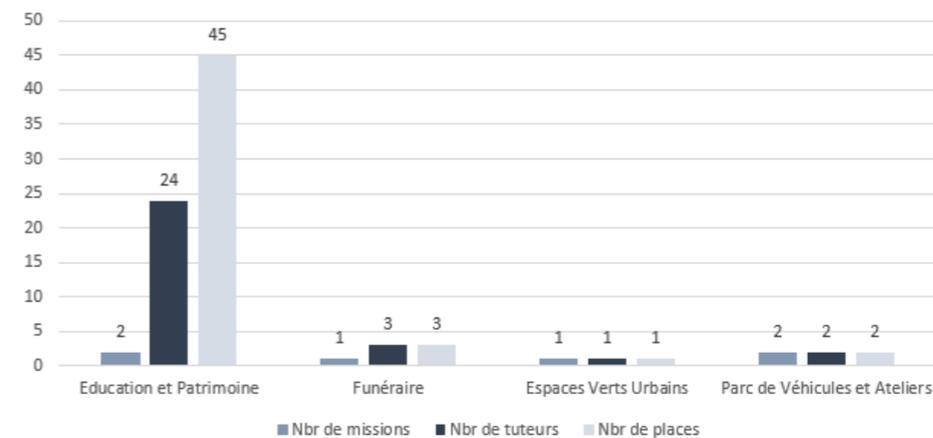


Focus sur les missions au sein de nos collectivités

Répartition des tuteurs, missions et places

> **4** services, **6** missions, **51** places

> **30** tuteurs, dont **7** nouveaux

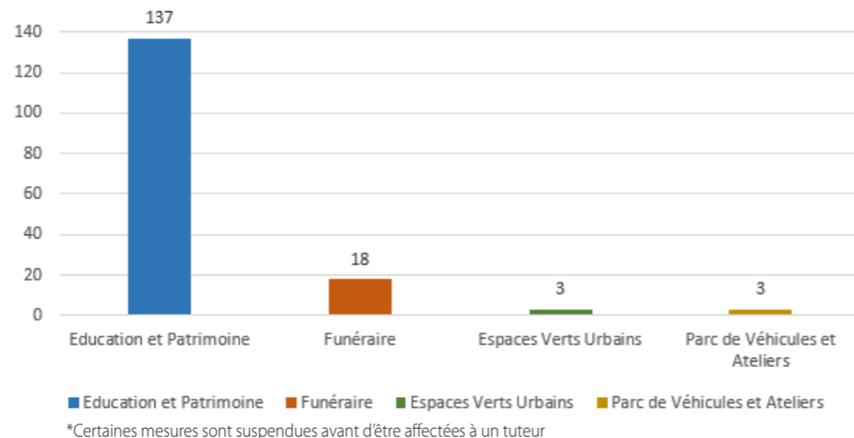


Répartition des affectations par service

**85% des mesures sont affectées au service Education et Patrimoine.
En moyenne un tuteur accompagne 5 personnes dans l'année.**

Nb :

- Les places en cimetières ont réouvertes progressivement à partir de mai 2022 ;
- Les deux places au Parc de véhicules et ateliers ont ouvert, en septembre 2022.

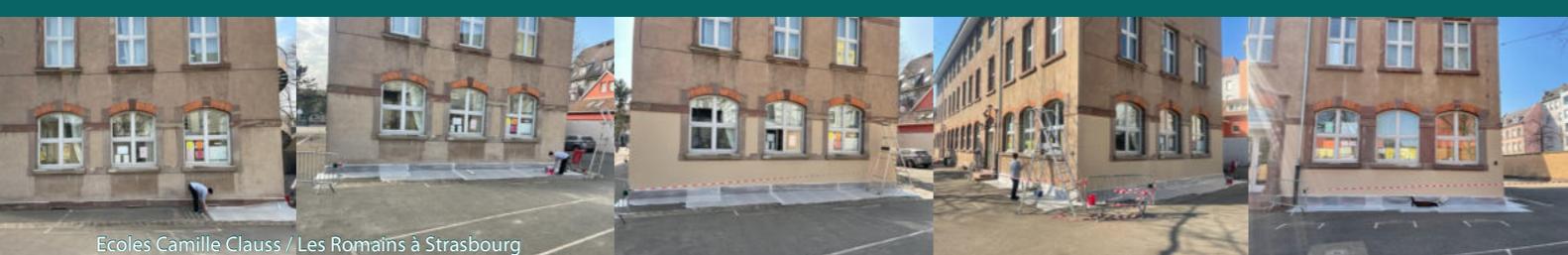


Focus sur l'instruction

- > Temps moyen entre la demande du prescripteur et l'affectation : **2/3 jours**
- > Temps moyen entre la demande de décision d'affectation et le démarrage du TIG : **3 jours ouvrés**
- > Nombre d'affectations à un tuteur en moyenne, avant démarrage de la mesure : **1**

3

TÉMOIGNAGES ET RÉALISATIONS TUTEURS/TIGISTES



Ecoles Camille Claus / Les Romains à Strasbourg

« La formation et l'expérience de peintre en bâtiment de Monsieur X a permis de repeindre toute la façade de l'école élémentaire des Romains à Koenigshoffen ainsi que le hall d'entrée de l'école Camille Claus. Monsieur a été apprécié pour son sérieux et sa motivation. Je lui souhaite une bonne continuation », **William KAVAY, Tuteur TIG à la Direction de l'Enfance, de l'Education et du Patrimoine.**

« Monsieur X a été présent un mois dans mon équipe. Il a pu réaliser diverses tâches, comme le ratissage des feuilles, le traitement des déchets, l'entretien du matériel. Il s'est montré à motivé, dynamique et intéressé par les métiers du travail en extérieur et aussi respectueux des familles en deuil. Grâce à l'appui du service Emploi et compétences et mes recommandations, Monsieur a pu signer un contrat au sein de nos services », **Loïc SCHNEIDER, Tuteur TIG au du service Funéraire.**

« Je suis arrivé en France à l'âge de 27 ans. Je connais le monde du travail, j'ai travaillé dans les domaines du nettoyage, des transports et de l'électricité. Aujourd'hui, je me suis assagi et j'essaie d'être dans une attitude positive par rapport au TIG. Cela se passe bien avec l'équipe de Monsieur EBERSOLD, je découvre un autre métier. Mon TIG se termine bientôt, je cherche du travail comme cariste ou dans une entreprise de nettoyage. Monsieur EBERSOLD m'a transmis quelques contacts », Monsieur X, Tigiste d'une cinquantaine d'années accueilli à l'Ecole Robert Schuman auprès de **Marc EBERSOLD, Tuteur TIG à la Direction de l'Enfance, de l'Education et du Patrimoine**

4

LES ACTUALITÉS

› Les services du Ministère de la Justice

L'Agence Territoriale du TIG

Mme Mélissa MARONO, **Référente Territoriale du TIG,** **Bas-Rhin**

Installée depuis plus de sept ans à Strasbourg, j'ai pris mes fonctions de Référente Territoriale du Travail d'Intérêt Général (RT TIG) sur le département du Bas-Rhin le 1er septembre 2022 en succession à Violaine BARTHOLOME qui occupait précédemment le poste.

Avant de rejoindre l'Agence du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP), j'ai exercé en tant que Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP). Dans un premier temps à la maison d'arrêt de Strasbourg, puis en milieu ouvert, à l'antenne du SPIP de Schiltigheim, où j'étais chargée du suivi judiciaire de personnes condamnées libres et par conséquent, de la mise à exécution de condamnations à une peine de TIG.

Convaincue par la pertinence et les vertus du TIG et TNR (Travail Non Rémunéré), je suis ravie, au travers de mes nouvelles missions de RT TIG, de participer à la promotion et

au développement sur mon territoire de ces mesures alternatives à l'incarcération concourant à la lutte contre la récidive et la réinsertion des personnes condamnées en créant du lien et en impliquant les acteurs de la société civile dans le traitement d'une infraction.

Concernant la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, je me réjouis de pouvoir travailler avec Cynthia THEVENOT et ses équipes à l'amélioration constante de la prise en charge des tigestes, la diversification des types de poste TIG/TNR proposés, et au développement de nouvelles propositions pour prévenir la délinquance et favoriser la réinsertion des personnes accueillies.

En cette année 2023 marquant les 40 ans de l'existence de la peine de TIG en France, il convient de souligner la continuité et la qualité du partenariat dans l'exécution des peines de TIG et TNR noué avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et de le mettre à l'honneur.

Aussi, un projet d'évènement local pour valoriser leur engagement et l'investissement

des référents/tuteurs TIG de la Ville est en réflexion pour le mois de juin prochain.

S'agissant de mes actions en lien avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, je privilégie la poursuite de la formation des actuels et futurs référents/tuteurs TIG au sein des différents services de la ville et j'aimerais porter un projet de TIG collectif axé sur la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.



Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Alsace (PJJ)

Mme Hélène IMBERNON-GRAFF, **Directrice - Responsable des Politiques Institutionnelles**

Entré en vigueur le 30 septembre 2021, Le Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM) a connu en 2022 sa première année de pleine application et de mise en œuvre à l'appui des pratiques professionnelles des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le travail d'Intérêt Général (TIG) comme le Travail Non Rémunéré (TNR) constituent des leviers à l'insertion socio-professionnelle, à la lutte contre la récidive et favorise la réhabilitation du mineur à l'égard de la société.

Grâce à un partenariat ancré avec la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, en lien étroit avec la Référente Territoriale ATIGIP, de nouveaux postes ont été habilités en 2022 par la direction territoriale de la PJJ, répondant ainsi aux enjeux de diversification et de prise en compte des profils de jeunes.

Diversification pour répondre aux objectifs individuels issus d'évaluations éducatives, véritable expertise des professionnels de la PJJ, dans un objectif de construction de parcours de vie, par l'expérience d'une réalité professionnelle. C'est en ce sens que la délivrance de « l'attestation de découverte professionnelle » à l'issue de l'exécution du TIG, depuis la fin de l'année 2022, permet la mise en valeur des compétences acquises par le mineur sur son lieu de TIG.

Prise en compte des profils des jeunes qui nous sont confiés, pour répondre à leurs besoins, construire cet « à-venir », avec et pour les jeunes.

Cette mesure de TIG prend sens sur ce territoire de la Ville de Strasbourg et de l'EMS, que l'ensemble des acteurs, élèves, élus, services, responsables, tutrices et tuteurs, en soient chaleureusement remerciés.

5

LES PERSPECTIVES 2023

► **Renouvellement de la convention de partenariat associant le Tribunal Judiciaire, Parquet, Agence nationale du TIG, DSPIP, DPJJ**

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent à l'ensemble des partenaires du dispositif d'accueil de TIG/TNR, de s'associer au sein d'une convention afin de rendre compte du cadre actualisé du dispositif et valoriser les engagements de chacun dans l'articulation du dispositif, venant remplacer des conventions unilatérales entre nos collectivités et la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse et d'autre part, avec la Direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, datant de mai 2018. Un document de travail est en cours de rédaction et est à l'étude des parties prenantes : le Tribunal Judiciaire, le Parquet, l'Agence Nationale du TIG, le SPIP et la PJJ.

*Interview de Monsieur Thomas HAHN,
Responsable d'équipe espaces verts, Parc des Contades,
réalisée par une journaliste du Ministère de la Justice
en amont des 40 ans du TIG*

► **Les 40 ans de la mesure de TIG**

L'Agence Nationale du TIG organise un évènement de lancement national le 1er juin à Paris sous l'égide du Garde des Sceaux pour mettre à l'honneur la quarantième année d'application de cette mesure pénale. Un évènement territorial sera organisé au cours du mois de juin, par la référente bas-rhinoise du TIG, Mélissa MARONO dont l'accueil se déroulera dans les locaux de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. L'occasion de mettre en lumière le partenariat et ses acteurs, engagés sur le territoire.

Crédit photo : Mélissa MARONO, RT TIG



► **Diversification des missions professionnalisantes pour les majeurs et création de missions pédagogiques et citoyennes pour les mineurs**

Le travail de développement des missions se poursuit pour donner autant que possible du sens à la peine et s'articule autour de deux axes :

1/ la diversification des missions professionnalisantes pour les personnes majeures

en articulation avec le « parcours d'insertion post TIG » en cours d'expérimentation (contrats insertion, droit commun sur métiers en tension)

Une mission a rouvert en janvier 2023 au sein de la Direction Éducation et Patrimoine, à savoir « Aide à l'équipe de restauration » : **+15** places, **+1** tuteur.

Deux missions sont nouvellement proposées par le service de l'Eau et Assainissement viennent de recevoir leur habilitation sur la plateforme 360° de l'ATIGIP : **+1** nouveau service, **+2** places, **+2** tuteurs

- « **Aide au magasinier** » (inventaire, manutention et entretien), Département logistique achat ;

- « **Aide aux terrassiers / monteurs** » (sécurisation de site, manutention, entretien), Département Exploitation réseau distribution.

Des contrats pourront être proposés en fin de mesure de TIG. Et d'autres missions pourraient être créées dans l'année.

2/ La création de missions citoyennes à destination des mineurs et jeunes majeurs

La Mission Participation et Engagement de la Jeunesse du Service Jeunesse Éducation Populaire va expérimenter l'accueil de tigeste à l'occasion d'évènements et semaines thématiques annuelles autour de l'Europe, la participation des jeunes, le Conseil des jeunes, dans le cadre d'une nouvelle mission TIG « d'aide à l'organisation d'évènements citoyens ». Cette mission intégrera le montage/démontage des manifestations mais aussi la participation à des temps de préparation et de lancement.

Dans un premier temps, il s'agira d'actions ponctuelles, adossées à des missions déjà existantes dans les services techniques de nos collectivités, et qui pourraient selon les projets, devenir des missions à part entière.

Cette mission pourra se réaliser en deux binômes de deux, grâce à l'engagement de deux tuteurs de la Mission Participation et Engagement de la Jeunesse. La demande d'habilitation auprès des services de justice est en cours.

D'autres services de nos collectivités sont invités à proposer des projets similaires, sur leurs thématiques.



Nos bilans

Toujours disponibles en ligne



Pages internet dédiées

www.strasbourg.eu/travail-d-interet-general-tig

www.tig-insertion-pro.fr

www.justice.gouv.fr

TIG Strasbourg et Eurométropole

Contact-TIG@strasbourg.eu

Vidéo de présentation du TIG

<https://youtu.be/bBzhhaLNx4s>

Contact équipe nationale

Information-tig@justice.gouv.fr

Réfèrent-e territoriale agence nationale du TIG

Referent.tig.67@justice.fr





TIG

**TRAVAIL
D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL**